



SPARTA PROGRESSION GYM

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CET ACCORD CAR IL SERT **D'ACCORD, D'EXONÉRATION, DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET D'ACCORD DE NON POURSUITE 'Waiver'**

Membre/Payeur : _____

Compte tenu du droit et privilège d'adhérer à titre de membre au centre de conditionnement physique SPARTA PROGRESSION GYM INC., ainsi qu'à toutes activités y étant reliées, je, le/la soussigné(e), convient, reconnaît et accepte ce qui suit :

À propos de cet Accord : (« Accord »). Le membre est appelé « vous » ou « le membre » et Sparta Progression Gym Inc. est appelé « nous », « Installation » ou « Sparta ».

Le présent accord est juridiquement exécutoire. Veuillez tout lire attentivement. Le présent accord peut être assujéti à la législation sur la protection des consommateurs dans la province où se trouve le gymnase nommé ci-dessus (la « loi »). Toute renonciation ou limitation de vos droits dans le présent Accord ne s'applique que dans la mesure permise par la Loi.

1. Nos responsabilités: en acceptant le présent accord, sous réserve des conditions énoncées dans le présent accord, nous vous acceptons en tant que membre de notre centre de santé, de mise en forme et de bien-être. Vous aurez le droit pendant la durée d'utiliser les installations et les services que vous avez achetés pendant nos heures d'ouverture affichées et/ou 24 heures sur 24, le cas échéant. « Installation » inclut Sparta nommé ci-dessus.

2. Âge de la majorité : Vous confirmez que vous avez dix-neuf (19) ans ou plus. a) Dans le cas où le membre n'a pas atteint l'âge de la Majorité (19 ans), étant mineur, Vous, en tant que parent ou tuteur légal dudit mineur, confirmez et déclarez être pleinement conscient des règles, règlements et politiques de Sparta, et vous acceptez que vous êtes responsable, à tout moment, des actions et des conséquences dudit mineur lorsqu'il est au Sparta ou lors de sa participation à tout événement, cours ou activités liés à Sparta.

3. Privilège d'accès 24h/24 : Vous reconnaissez que vous devez utiliser votre privilège d'accès à vos propres fins personnelles et que vous êtes entièrement responsable de la possession de votre carte d'accès vous donnant un accès 24h/24 à Sparta.

a) En cas de perte ou de vol de votre carte d'accès 24h/24, vous devez immédiatement aviser SPARTA pour annuler et payer pour une carte d'accès de remplacement.

b) **Vous reconnaissez que vous ne pouvez pas donner accès à un non-membre. Si vous donner accès à un non-membre, avec ou sans votre consentement ou connaissance, vous êtes entièrement responsable de toutes les actions, dommages et réclamations liés à la perte de possession de votre carte d'accès.**

d) **Sans limiter ce qui précède, des frais de 100,00 \$ vous seront facturés pour une première infraction et vous comprenez et reconnaissez qu'en cas de deuxième infraction, vos droits et privilèges en tant que membre de SPARTA vous seront retirés sans autre préavis et sans remboursement.**

4. Surveillance par caméra vidéo : SPARTA est sous surveillance par caméra en circuit fermé en tout temps (24 heures sur 24, 7 jours sur 7), sans préjudice à sa seule discrétion. Cependant, vous acceptez et autorisez SPARTA à faire fonctionner la caméra de surveillance à tout moment pendant votre présence. En outre, vous reconnaissez, acceptez et autorisez que l'enregistrement vidéo capturé de vous-même ou dans lequel vous apparaissez peut et sera (à la seule discrétion de Sparta et sans objection) être utilisé comme preuve contre vous ou d'autres en cas de poursuites pénales ou de litiges civils.

5. Accord de paiement préautorisé : le payeur indiqué ci-dessus (« payeur ») accepte de payer toutes les sommes, frais et charges spécifiées dans le présent accord (les « frais ») à la fréquence indiquée et autorise Sparta à présenter des transactions pour paiement sur le compte du payeur. Compte tenu du fait que Sparta agit comme indiqué, le payeur accepte que le traitement par Sparta de chaque paiement et de ses droits à celui-ci soit le même que s'il avait été personnellement signé par le payeur s'il y en a plus d'un. Le paiement préautorisé sera prélevé sur le compte du payeur pour couvrir tous les frais, y compris les frais d'adhésion. Si vous êtes à



défaut de paiement, des frais seront chargés. Consulter la section 'Défaut' pour plus d'information. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le www.paiements.ca

6. Durée, annulation et remboursement: Le présent accord commence à la date de début de l'abonnement et expire le dernier jour de la période d'engagement (collectivement, la « période d'engagement »). Le présent accord n'est pas annulable ni remboursable.

7. Frais : vous et le payeur acceptez de nous payer tous les frais à leur échéance, quelle que soit la quantité d'utilisation que vous faites de l'installation. Vous convenez qu'après la Période d'engagement ou, si la Période d'engagement est inférieure à un (1) an, après la première année du présent Contrat, nous pouvons modifier les Frais à tout moment. Nous vous fournirons un préavis d'au moins trente (30) jours (la « période de préavis ») de toute modification de vos frais en vous envoyant un avis écrit à la dernière adresse ou adresse e-mail que vous nous avez fournie. Vous pouvez résilier le présent Contrat à tout moment pendant la Période de ce préavis. Si vous ne résiliez pas le présent accord dans le délai de préavis, vous serez réputé avoir accepté la modification des frais. Toutes les taxes gouvernementales s'ajoutent et seront automatiquement ajoutées à tous les paiements. Nous nous réservons le droit de facturer des frais supplémentaires pour tout service ou équipement nouveau ou supplémentaire. Vous devrez remplir un accord de modification écrit si vous souhaitez utiliser de nouveaux services ou équipements pour lesquels des frais supplémentaires s'appliquent.

8. Libération: Vous reconnaissez qu'il existe un risque associé à la participation aux activités de conditionnement physique et à l'exercice. Votre participation, y compris, sans s'y limiter, votre participation à l'un des programmes chez Sparta, est entièrement volontaire et vous reconnaissez que vous assumez tous les risques de blessure pour vous-même et ou pour les autres (y compris l'utilisation de l'équipement pendant une période non supervisée (Heures sans personnel) est entièrement à vos propres risques), y compris, sans s'y limiter, toute maladie ou condition médicale. Veuillez faire part de vos préoccupations concernant le démarrage d'un programme d'exercice, de conditionnement physique à votre médecin avant d'utiliser l'installation. Vous comprenez et reconnaissez en outre que votre utilisation des douches et du sauna infrarouge dans l'établissement, y compris votre utilisation pendant une période où l'établissement n'est pas doté de personnel, est entièrement à vos risques et périls. Votre utilisation des douches en tout temps est entièrement volontaire. Vous reconnaissez que vous assumez tous les risques de blessures, de blessures graves et/ou de décès, lié à votre utilisation des équipements et installations chez Sparta, y compris, mais sans s'y limiter : les entorses, les foulures, les fractures, les plaies, les déchirures, les syndromes d'épuisement professionnel, les convulsions, problème de cœur et les possibilités de paralysie permanente et/ou de mort extrême pour vous-même ou pour les autres. Vous acceptez en votre propre nom (et au nom de vos représentants personnels, héritiers, fiduciaires de la succession ou ayants droit) de : a) libérer, indemniser et décharger Sparta, ainsi que ses propriétaires, dirigeants, administrateurs, agents, employés ou entrepreneurs indépendants (les « Personnes libérées »), de toute réclamation ou cause d'action (connue ou inconnue) que vous pourriez avoir découlant de votre utilisation de l'installation et/ou de votre participation aux programmes Sparta, y compris, sans s'y limiter, l'utilisation des douches pendant les heures sans personnel, et y compris, sans s'y limiter, ceux résultant de la négligence d'une personne libérée ; et b) pour nous indemniser et nous protéger de toute réclamation ou cause d'action (connue ou inconnue) intentée contre nous par toute partie découlant de vos actions, y compris, sans s'y limiter, votre négligence, pendant que vous êtes chez Sparta, tout en participant dans tous les programmes offerts par l'établissement, que ce soit dans l'établissement, votre résidence ou ailleurs, ou lors de l'utilisation des douches, y compris, sans s'y limiter, toute utilisation des douches pendant les heures sans personnel. Nous, Sparta, ne sommes pas responsables des dommages, pertes ou vols de vos biens personnels.

9. Santé : vous reconnaissez que vous êtes responsable de ne pas adhérer, participer ou résilier votre adhésion ou votre participation à Sparta et/ou à toute autre activité liée à Sparta dans le cas où vous subiriez, avant, pendant ou après votre adhésion à Sparta, un malaise, une incapacité ou un malaise quelconque pour quelque raison que ce soit. Sans limitation, vous reconnaissez être conscient et informé que le conditionnement physique et les activités à Sparta peuvent ne pas être recommandés si vous souffrez ou avez souffert d'un (i) problème cardiovasculaire ; (ii) pulmonaire ; (iii) articulaire ; (iv) cérébral ; (v) diabétique ou (vi) hématologique, et vous acceptez les risques. Vous assumez et acceptez volontairement tous les risques, connus ou inconnus et inhérents, à votre adhésion ou à votre participation aux activités de Sparta, y compris l'utilisation du gymnase pendant les périodes sans surveillance/sans personnel (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).



10. Consentement aux premiers soins : En cas de blessure ou de maladie liée à votre adhésion ou à votre participation dans toutes activités reliées à Sparta, ou au mineur dont vous êtes le parent ou le tuteur légal, vous consentez à l'administration des procédures de premiers soins et d'autres traitements médicaux pour vous ou le mineur lors de, ou pendant tout événement, cours ou activités liés à Sparta et par la présente indemnez, libérez et dégagez Sparta de toute responsabilité ou réclamation suite et/ou résultant de ladite procédure et administration des premiers secours.

11. Programmation des cours : SPARTA se réserve le droit, à sa seule discrétion, de reporter, d'annuler ou de modifier toute programmation, cours ou activités liés à Sparta en raison d'un cas de force majeure ou pour toute autre raison avec ou sans remboursement, à sa seule discrétion.

12. Règles et règlements : Nos règles peuvent être affichées dans l'installation ou disponibles sur www.spartaprogressiongym.com. Ils peuvent changer de temps à autre. Les règles sont pour votre bénéfice et votre protection et doivent être respectées par tous les membres. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de suspendre votre adhésion, sans remboursement, si vous a) ne respectez pas nos règles ou enfreignez les termes du présent accord, b) causez une nuisance ou une perturbation, c) commettez des actes illégaux ou immoraux, ou d) si nous estimons que vos actions peuvent vous mettre en danger ou mettre en danger les autres. Si votre adhésion est suspendue, votre obligation d'effectuer des paiements en vertu du présent accord sera suspendu pendant la durée de votre suspension d'adhésion. **Nous n'autorisons aucune activité commerciale ou sollicitation dans l'établissement. En particulier, la sollicitation de toute entreprise concurrente de notre entreprise (y compris les services d'entraîneur personnel autres qu'avec l'accord de Sparta) est strictement interdite.** Vous acceptez de nous payer tous les revenus que vous percevrez si vous enfreignez cette politique (plus les frais juridiques et les frais de justice que nous pourrions encourir pour appliquer cette politique).

13. Réserve des droits : Nous nous réservons le droit de refuser ou d'annuler toute adhésion sans motif, auquel cas vous aurez droit à un remboursement uniquement des versements prépayés non utilisés, le cas échéant. Nous nous réservons le droit à tout moment de changer nos heures d'ouverture et de changer le coût, d'ajouter, de modifier et/ou d'éliminer tout programme, équipement, activité ou classe de service. Nous déploierons nos meilleurs efforts raisonnables pour maintenir les services et installations existants à l'installation pratiquement à la date du présent Accord. Les cours et les équipements sont disponibles en fonction de la demande. Si l'installation est temporairement indisponible, votre adhésion peut être prolongée pour une période équivalente.

14. Entrepreneurs indépendants : Les services d'entrepreneurs indépendants peuvent être disponibles par l'intermédiaire de l'installation. Si ces services ne sont pas offerts par Sparta, ils ne font pas partie du présent Contrat. Vous devez conclure une entente distincte avec un entrepreneur indépendant si vous désirez acheter ses services. Nous ne garantissons ni ne garantissons la qualité de ces services ou qu'ils seront disponibles en permanence. S'il vous plaît demander à notre personnel pour plus de détails.

15. Paiements : nous appliquons tous les paiements dans cette priorité : a) tout montant dû en vertu d'un contrat d'adhésion précédent ; b) Frais bihebdomadaires/mensuels et frais à mesure qu'ils deviennent exigibles. Nous n'imposons pas de frais de retard supplémentaires sur les frais de retard impayés existants.

16. Obligations de paiement Absolue : Vous êtes tenu de nous payer tous les Frais dus ou à échoir en vertu du présent Contrat. Nous ne réduisons, n'escomptons ni n'annulerons votre obligation parce que vous n'utilisez pas la Facilité.

17. Suspension : Vous êtes autorisé à geler/suspendre toutes les activités sur votre compte et l'accès Sparta pour un maximum de deux mois consécutifs ou séparés et ce, seulement si vous détenez un abonnement d'un an (ni transférable ni cumulatif). Vous devez envoyer un avis à SPARTA un jour avant la date à laquelle vous choisissez de geler votre compte et l'accès à Sparta. Sur un tel préavis, SPARTA désactivera votre carte d'accès 24h/24 à la date demandée et pour le ou les mois suivants (jusqu'à 2 mois) selon votre demande. Votre compte redémarrera automatiquement à la fin du ou des mois gelés autorisés. Votre obligation de paiement est absolue et reste due conformément à l'abonnement d'un an, mais votre mois gelé (jusqu'à 2 mois maximum) sera ajouté à la fin de la date de résiliation convenue et modifiera ladite date de résiliation en conséquence.



18. Garantie : Nous garantissons que les services fournis dans le cadre du présent Contrat sont d'une qualité raisonnablement acceptable, mais nous n'offrons par ailleurs aucune garantie concernant les installations et les services qui seront mis à votre disposition dans le cadre du présent Contrat.

19. Défaut : Si vous enfreignez les termes et conditions du présent accord, ou si vous ne payez pas un versement à l'échéance, vous serez en défaut. Si vous êtes en défaut de paiement, nous pouvons imposer des frais de retard de 25,00 \$, envoyer votre compte à une agence de recouvrement et/ou annuler immédiatement votre adhésion et conserver les sommes que vous nous avez versées. Si nous convenons ultérieurement d'accepter un paiement de votre part et de rétablir votre adhésion, vous devez toujours vous acquitter de toutes vos responsabilités restantes en vertu du présent accord et nous pouvons vous demander de payer tous les frais juridiques et/ou de recouvrement et les frais encourus par nous pour recouvrer vos paiements en souffrance.

20. Télécommunications : De temps à autre, Sparta peut vous contacter directement par téléphone, numéro de portable ou de fax ou courriel dans le but de vous envoyer des renouvellements ou d'autres avis, d'obtenir vos commentaires sur nos installations et services, et de marketing (y compris marketing par téléphone et par courriel et messages téléphoniques automatisés) de biens, services et offres spéciales susceptibles de vous intéresser. En signant le présent Accord, vous consentez à recevoir de telles communications. Vous pouvez retirer ce consentement à tout moment en appelant notre équipe de l'expérience des membres au 1-506-353-2411.

21. Aucun accord verbal : Il n'y a aucune promesse, représentation, entente et/ou accord entre nous sauf le présent accord. Toute modification doit être faite par écrit, signée par vous et Sparta.

22. Cession par le Membre : Le présent Contrat vous est personnel. Vous ne pouvez pas céder ou transférer le présent Accord à quelqu'un d'autre. Toute tentative de vendre, céder ou transférer le présent Contrat est nulle et non avenue et peut, à notre seule discrétion ; entraîner l'annulation immédiate de votre adhésion sans aucun remboursement.

23. Cession par Sparta : Nous pouvons céder le présent Contrat à une autre société ou personne à notre discrétion, et le terme « Sparta » inclut tout cessionnaire, qui aura tous nos droits et pouvoirs en vertu du présent Contrat. Si des réclamations sont intentées contre nous en vertu du présent Contrat après que nous l'avons cédé, nous nous réservons le droit de soulever toutes les défenses dont nous disposons en vertu du présent Contrat.

24. Limitation des dommages : Votre droit à des dommages-intérêts, à des frais ou à une indemnisation dans le cadre de toute réclamation présentée en vertu du présent Contrat ne doit pas dépasser les montants que vous avez payés en vertu du présent Contrat.

25. Dissociabilité des dispositions : Les dispositions du présent Contrat sont dissociables. Si un tribunal décide qu'une disposition est illégale ou inapplicable, le reste de l'accord est toujours exécutoire. Si nous choisissons à tout moment de ne pas appliquer une disposition particulière, nous aurons toujours le droit d'appliquer ultérieurement cette disposition.

26. Lois applicables : Le présent accord est régi par les lois de la province dans laquelle Sparta nommé ci-dessus est situé et les lois du Canada qui s'y appliquent.

27. Conseils juridiques indépendants : Vous reconnaissez que vous avez eu la possibilité et que vous avez été encouragé à demander un avis juridique indépendant d'un avocat indépendant avant de signer le présent accord. Vous comprenez que cette clause de non-responsabilité et de libération vous lie, ainsi que votre époux/conjoint de fait, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, représentants personnels et ayants droit. Vous reconnaissez et déclarez par la présente que vous avez lu attentivement le présent accord, que vous le comprenez parfaitement et que vous signez cet accord librement et de votre propre gré.

28. Renonciation : En signant cette clause de non-responsabilité, vous serez à jamais exclu de poursuivre ou de faire toute autre réclamation contre SPARTA, ses actionnaires, héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, représentants légaux, cessionnaires et bénévoles en vertu de toute perte matérielle, vol, blessure ou tout autre dommage que je pourrais subir en tant que membre et ma participation à SPARTA.



29. En-têtes : les en-têtes utilisés dans le présent accord ne sont utilisés qu'à des fins de commodité et ne doivent pas être interprétés comme modifiant le sens des sous-sections précédentes.

30. Détails de l'accord : vous devez consulter les détails de l'accord avant d'accepter les termes et conditions.

31. Signature électronique : dans le cas où cet accord est conclu par voie électronique, en cliquant sur la case à cocher "Je confirme", vous signerez électroniquement l'accord et accepterez tous les termes et conditions, et le soumettrez par voie électronique pour notre examen.

32. LANGUAGE : I acknowledge having chosen to fill and agree with the French version of this document despite the fact that an English version of this document exists and is accessible. / Je reconnais avoir choisi de remplir la version française du présent document malgré le fait qu'une version anglaise de ce document existe et est disponible.

JE CONFIRME QUE LES RENSEIGNEMENTS BANCAIRES FOURNIS SONT LES MIENS ET J'AUTORISE SPARTA PROGRESSION GYM INC. À UTILISER LES RENSEIGNEMENTS DE COMPTE FOURNIS AUX FINS DE RETRAIT DES COTISATIONS D'ADHÉSION.

JE CONFIRME AVOIR LU LES TERMES ET CONDITIONS CI-DESSUS.

J'AI LU LE PRÉSENT FORMULAIRE D'AUTORISATION, D'EXONÉRATION, DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET D'ACCEPTATION DES RISQUES ET D'ACCORDS DE NON POURSUITE ET EN AI COMPRIS LES TERMES, ET LE SIGNE DE FAÇON VOLONTAIRE SANS CONTRAINTE.

Date : _____

Signature du Témoin : _____ Signature du membre: _____

Nom: _____

Nom : _____

CONTACT EN CAS D'URGENCE

Nom du contact: _____ Numéro de téléphone: _____

PARTICIPANT MINEUR – MOINS DE DIX-NEUF (19) ANS

Je déclare être le parent et/ou le tuteur légal du participant mineur. J'accepte tous les termes et conditions mentionnés aux présentes. Je confirme que le mineur à l'âge requis pour participer aux activités et utiliser les installations, équipements, les salles de rechanges, les douches et les lieux de SPARTA PROGRESSION GYM INC..

Date : _____

Signature du Témoin : _____

Signature du parent/tuteur légal du membre: _____

Nom du parent/tuteur légal du membre (lettres moulées) _____